



**snalc**

*de l'école au supérieur*

► **Communiqué de presse**

info@snalc.fr - snalc.fr - @SNALC\_national



## **ADJOINTS GESTIONNAIRES : LE COUP DE TRAFALGAR SE CONFIRME**

Le gouvernement a amendé le projet de loi qui permettait aux collectivités territoriales de transmettre des « instructions » aux adjoints gestionnaires. Il parle maintenant de leur donner une « autorité fonctionnelle » dans « le respect de l'autonomie des établissements ». Si cela était voté, cette mesure s'appliquerait à l'ensemble des adjoints gestionnaires.

Au-delà de la contradiction manifeste dans la formulation, le **SNALC** renouvelle son opposition formelle à ce texte et demande une nouvelle fois au gouvernement de redonner aux adjoints gestionnaires la pleine maîtrise de leur rôle et de leur fonction. Il rappelle que le ministre a signé avec trois organisations représentatives dont le **SNALC** un document qui l'engage, et qui stipule que « l'adjoint gestionnaire doit demeurer sous l'autorité du chef d'établissement ».

Enfin, le **SNALC** note le succès de la notion d' « autorité fonctionnelle », très en vogue depuis la loi Rilhac sur la direction d'école. Rien de tel que d'empiler les hiérarchies pour faire la promotion de l'école de la confiance...

Paris, le 7 décembre 2021

Contacts :

Frédéric ÉLEUCHE, secrétaire national du SNALC chargé des personnels BIATSS, [f.eleuche@snalc.fr](mailto:f.eleuche@snalc.fr)

***SNALC. De l'école au supérieur***